

est peut-être née d'une prise de conscience tardive du fait que les hommes ont tous besoin les uns des autres. C'est une idée qui remonte pourtant à l'Ancien Testament et qui est enracinée dans toutes les religions et tous les systèmes philosophiques.

On m'a souvent demandé, en ma qualité de ministre des Affaires étrangères, de justifier l'octroi de fortes sommes à l'aide à l'étranger. J'en suis venu à la conclusion que le principal motif, la principale justification, repose sur les caractéristiques humaines dont je viens de parler. On dit parfois que l'aide liée sert de stimulant à l'économie du pays donateur: jusqu'à un certain point, cette affirmation est vraie, mais il existe certainement des moyens moins onéreux et plus efficaces d'atteindre les mêmes buts. On a également laissé entendre que l'aide offerte pouvait créer de nouveaux débouchés commerciaux. Là encore, l'affirmation est fondée, mais il s'agit d'un investissement à très long terme qui n'est pas attirant pour le prudent financier moyen du Canada. En fin de compte, je crois que la justification finale se trouve dans les concepts humanitaires. Je crois que le peuple canadien désire fournir une aide au développement et y trouver de la satisfaction, tout comme il tente d'atténuer les disparités régionales qui affligent notre propre pays.

L'interdépendance en fonction des conditions de vie dépasse le don et la réception de l'aide au développement. Nous participons aux secours en cas de désastre, séisme au Pérou ou typhon au Pakistan par exemple. La question du rôle de la communauté internationale dans les conflits intérieurs comme ceux du Nigéria en 1968-1969 et du Pakistan ces dernières semaines se pose aussi. Le Canada a apporté une collaboration importante aux travaux de la Croix-Rouge visant à l'adoption de lois humanitaires, en cherchant à conclure des accords internationaux qui permettraient aux agences internationales de secours d'agir en cas de guerre civile pour protéger les témoins innocents, femmes et enfants la plupart du temps, tout comme dans le cas des conflits armés entre nations.

En réalité, le concept d'interdépendance en fonction des conditions de vie se rapporte à plusieurs grands problèmes de l'heure: justice sociale, discrimination raciale et toute la question de la dignité de l'homme où s'insèrent les problèmes écologiques qui dépassent les frontières nationales, de même que le problème du droit international et celui de la conclusion d'accords rationnels entre nations, qui occupent si fructueusement une grande partie du temps aux Nations Unies.

Quel usage le Canada fait-il de son indispensable intégrité par rapport à ce réseau complexe d'interdépendance? J'ai déjà dit qu'elle servait à la poursuite des intérêts